



Québec, le 6 janvier 2004

Madame Denise Chevarie
880, chemin Sainte-Foy
10^e étage
Québec (Québec) G1S 4X4

Objet : Mémoire OPMV

Madame Chevarie,

Par la présente, nous vous transmettons copie de notre mémoire sur les objectifs de protection et de mise en valeur du milieu forestier. C'est par la voix de nos régions que nous vous adressons nos recommandations.

Nous avons cependant voulu traiter de certains prérequis nécessaires pour réaliser la gestion intégrée des ressources.

Nous vous remercions à l'avance de l'attention que vous porterez à nos préoccupations. Recevez, Madame Chevarie, nos cordiales salutations.

Suzanne St-Amour
Directrice générale

SSA/ad



LA FQGZ

La Fédération québécoise des gestionnaires de zecs regroupe les 63 zecs de chasse et de pêche recouvrant environ 47 980 km² de forêt presque entièrement située sur les terres du domaine de l'État. Les zecs représentent 3,5 % du territoire public.

Les zecs sont fréquentées par environ 250 000 utilisateurs incluant quelque 38 000 membres. Détenteurs de forfaits annuels, ces derniers fréquentent les zecs assidûment.

En 2001, selon les données de la FAPAQ, on retrouve 751 331 jours de chasse et de pêche. À ce nombre s'ajoutent les jours de récréation. Concernant la villégiature, le MRN a recensé 8 583 baux et 696 abris sommaires. Le budget autonome des zecs se chiffre à environ 15 500 000 \$ annuellement. Les baux de villégiature et d'abris sommaires rapportaient à l'État 2 386 646 \$ en l'an 2000.

Les retombées économiques indirectes liées à la fréquentation des zecs sont assez importantes. Un séjour dans une zec signifie vivre sans eau courante ni électricité. Donc des achats divers s'imposent : essence, nourriture, propane, équipement de dépannage, génératrice, chaloupe, canot, véhicule hors route, camion 4 x 4, appâts, équipement de chasse, de pêche, de piégeage, etc.

Les objectifs de protection et de mise en valeur du milieu forestier interpellent les gestionnaires de zecs qui oeuvrent pour rendre accessible à tous « le patrimoine faunique naturel ».

L'article 1.2 du protocole d'entente précise le mandat de ces derniers :

- 1.2 L'organisme accepte de gérer pour la Société cette zone d'exploitation contrôlée et s'engage notamment à planifier, organiser, diriger et contrôler l'exploitation, la conservation et l'aménagement de la faune dans le respect des principes suivants : assurer qu'il n'y ait pas de faits et gestes ou de pratiques allant à l'encontre de la conservation de la faune et de son habitat, assurer l'égalité des chances pour tous à l'accès et à l'utilisation de la ressource faunique, favoriser la participation, dans un cadre démocratique, des personnes intéressées à la gestion de la faune et rechercher l'autofinancement des opérations de l'organisme.

LES OBJECTIFS DE PROTECTION ET DE MISE EN VALEUR DU MILIEU FORESTIER

C'est par la voix de ses membres que la FQGZ vous manifeste son opinion sur les différents objectifs soumis à la consultation. Cependant, nous attirons votre attention sur certains prérequis qui, souhaitons-le, seront considérés.

PLAN D'AFFECTATION DES TERRES

Le plan d'affectation des terres doit le plus rapidement possible prendre en compte non seulement la matière ligneuse, mais les volets faunique et récréatif des territoires structurés. C'est le prix à payer pour parler de gestion intégrée et de développement durable.

Actuellement, le règlement sur les normes d'intervention en milieu forestier (RNI) s'applique « à la pièce » et n'est pas conçu dans l'optique de prendre en compte les autres ressources du territoire.

LES CHEMINS FORESTIERS

La protection des habitats aquatiques est traitée dans tous les mémoires. Ce volet est un problème majeur dans les zecs. Il nous semble anormal que le réseau routier principal servant au transport du bois échappe aux objectifs de protection et de mise en valeur des ressources du milieu forestier proposés pour le PGAF 2005-2010.

Faute d'entretien, les ponceaux contribuent à la détérioration des habitats aquatiques et coûtent excessivement cher aux chasseurs, pêcheurs et villégiateurs qui assument les coûts d'entretien. À la suite des pluies importantes, il n'est pas rare de voir « sauter » les ponceaux et des parties de chemins qui se déversent dans les cours d'eau.

Le problème devrait être abordé sous deux angles : d'une part il est nécessaire de se préoccuper des travaux en cours et d'autre part, il faudrait corriger les erreurs du passé.

PARTICIPATION DES TIERS

Une participation efficace exige des fonds pour payer des professionnels forestiers pour assister les administrateurs dans leur tâche de gestionnaire. Or, actuellement, aucune source de financement issue « du milieu de la matière ligneuse » n'est acquise. Avec l'expérience des programmes de création d'emplois pour les jeunes en région, nous avons constaté à quel point ces professionnels nous sont indispensables pour siéger aux tables de concertation, pour vulgariser l'information auprès des administrateurs, pour répondre aux demandes de l'industrie forestière, pour faciliter la gestion intégrée des ressources, etc.

C'est sur un financement stable qu'il faut s'appuyer. Ce financement pourrait provenir de redevances du milieu forestier ou encore de contrats de service de Forêt Québec.

PROTECTION DES HABITATS

À notre avis, une plus grande importance devrait être accordée à la protection des habitats tant terrestres que fauniques.

Le saumon est important dans une région donnée, mais les lacs aménagés et/ou indigènes sont tout aussi importants dans d'autres régions.

La vision faunique est plutôt absente des objectifs de protection et de mise en valeur. La vision est plus « matière ligueuse » que faunique, ce qui serait à améliorer.

6 janvier 2004

SOMMAIRE

- 01 **Regroupement régional des gestionnaires de zecs 01 inc.**

- 02 **Regroupement régional des zecs du Saguenay - Lac-St-Jean**

- 04 **Association régionale des gestionnaires de zecs de la Mauricie**

- 05 **Regroupement des gestionnaires des Z ECS de Lanaudière**

- 06 **Régionale des zecs des Hautes-Laurentides**

- 08 **Association des gestionnaires de zecs de l’Abitibi-Témiscamingue**

- Zec Normandie**

Janvier 2004